
INITIATIVE MANGROVE EN AFRIQUE DE L'OUEST (IMAO)

RAPPORT DE L'ATELIER SOUS REGIONAL SUR LA CONSERVATION ET LA GESTION DURABLE DES MANGROVES EN AFRIQUE DE L'OUEST

Rapporteur Principal :

Mame Mory DIAGNE

Novembre 2007

INTRODUCTION :

Les écosystèmes de mangrove jouent un rôle écologique et économique important dans les pays du littoral ouest africain qui s'étend de la Mauritanie à la Sierra Léone. Ce milieu est caractérisé par une forte productivité biologique qui se traduit par une importante biodiversité profitable à de nombreuses espèces animales et végétales. Il offre ainsi d'abondantes ressources en bois et produits halieutiques et des terres faisant l'objet de diverses spéculations agricoles, aquacoles et autres. En outre il sert de refuge à de nombreuses espèces menacées, constitue un maillon essentiel du parcours de l'avifaune migratrice et contribue à la protection des rivages.

L'exploitation intensive des ressources de cet écosystème par les populations a atteint aujourd'hui un seuil critique. A cela s'ajoute l'effet des variations climatiques se traduisant par une sécheresse qui sévit surtout dans la partie nord de la sous région. Cette situation conduit à une dégradation accélérée de l'écosystème et nécessite la mise en place de règles de gestion durable basées sur une meilleure connaissance de la situation actuelle et une large concertation des acteurs impliqués.

Pour ce faire, les différents pays développent certes, des stratégies nationales de gestion de la mangrove. Seulement leur efficacité est forcément limitée eu égard aux nombreuses activités économiques aux conséquences transfrontalières néfastes sur la mangrove.

La préservation de l'environnement et la conservation de l'écosystème mangrove nécessitent donc une approche régionale intégrant les acquis, l'expérience et l'expertise des différents pays concernés.

L'Union Mondiale pour la Nature (UICN), Wetlands International (WI) et le Programme de Conservation Côtière et Marine (PRCM) ont bénéficié de l'appui de la Fondation suisse pour la promotion de la conservation de la nature (MAVA) afin de mettre en œuvre le Projet Initiative Mangrove en Afrique de l'Ouest (IMAO).

Ce projet a comme objectif de :

- Améliorer le bien-être et la sécurité des communautés qui dépendent de la mangrove de la Mauritanie à la Sierra Léone, à travers :
 - Conscientisation sur le statut et les valeurs écologique et économique des mangroves,
 - Facilitation des activités de restauration et conservation,
 - Amélioration et harmonisation des politiques de gestion

Pour ce faire sa stratégie repose sur :

- Développement d'une base de connaissances sur les valeurs et sur les statuts écologiques et de gestion de l'écosystème des mangroves

- Transfert de connaissances des communautés a l'échelle régionale et mise en place des conditions motivantes pour la bonne gestion de la mangrove
- Renforcement des politiques nationales et régionales et plans d'action

Ce projet couvrant six pays la Mauritanie, le Sénégal, La Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau et la Sierra Leone a ainsi démarré avec la conduite des études de bases autour de trois thématiques débouchant sur les ateliers nationaux de validation :

- Ecologie et Climat des écosystèmes de mangrove ;
- La socio économie des écosystèmes de mangrove ;
- Compilation d'une banque de données GIS des écosystèmes.

Suite à ces ateliers nationaux de validation un atelier sous régional de conservation et de gestion durable des écosystèmes de mangrove, objet du présent rapport, s'est tenu à Saly Sénégal) les 27, 28 et 29 novembre 2007.

I. INTRODUCTION DE L'ATELIER

L'ouverture de l'atelier s'est tenue sous la présidence de Monsieur ... Directeur de Cabinet au nom du Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature, des Bassins de Rétention et des Lacs Artificiels empêché.

Il a d'abord donné la parole à Monsieur Ibrahima THIAM Directeur des Programmes Afrique de Wetlands International qui, après avoir remercié les participants des autres pays présents et l'ensemble des participants, a mis l'accent sur l'importance de la coopération sous régionale dans le processus de conservation de la mangrove.

Monsieur Racine KANE Chef de Mission de l'UICN au Sénégal lui emboîtera le pas sur le même registre, en insistant sur l'importance de la rencontre après avoir salué fortement la présence des députés de la Guinée, de la Guinée Bissau, de la Sierra Leone de la Mauritanie, de la Gambie et de du Sénégal. Il insistera en outre sur le rôle économique de la mangrove et des menaces qui pèsent sur celles-ci.

Reprenant la parole, le Directeur de Cabinet exhortera les participants à accorder une importance particulière à ces ateliers en vue d'aider efficacement à une prise en charge effective des préoccupations liées à une gestion durable des écosystèmes de mangrove. Il a enfin à son tour, remercier tous les participants et plus particulièrement les députés des pays représentés avant de déclarer ouvert l'atelier sous régional de conservation et de gestion durable de la mangrove.

II. ETAT DES LIEUX SUR LA MANGROVE

Cet état des lieux sur la mangrove a consisté à des présentations et discussions autour de différents thèmes que sont :

- Le projet IMAO ;
- Ecologie des mangroves et changements climatiques ;
- Socio économie des zones de mangrove.

2.1 Présentation du projet IMAO

Cette présentation a été effectuée par le Dr Mamadou SOW Coordinateur du projet.

PLAN DE L'EXPOSE

- Rôle et fonctions de la mangrove
- Activités économiques menées dans la mangrove
- Menaces sur la mangrove
- Conséquences
- Projet IMAO

ROLE ET FONCTIONS

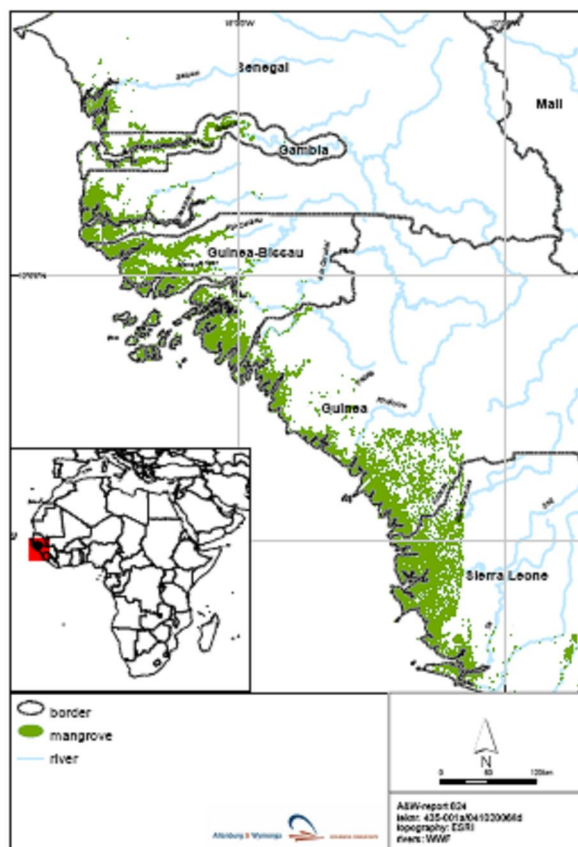
- Interface entre terre et mer ;
- Siège d'importants échanges ;
- Forte productivité biologique ;
- Abondantes ressources ;
- Refuge à de nombreuses espèces menacées ;
- Maillon essentiel du parcours de l'avifaune migratrice ;
- Protection des rivages.

MANGROVE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Principales espèces de la mangrove

- *Acrostichum aureum*,
- *Avicennia germinans*,
- *Conocarpus erectus*,
- *Laguncularia racemosa*,
- *Rhizophora harrisonii*,
- *Rhizophora mangle*,
- *Rhizophora racemosa*.

Localisation des mangroves d'Afrique de l'ouest



Principales activités

- Pêche ;
- Agriculture ;
- Saliculture ;
- Récolte de miel ;
- Plantes médicinales ;
- Chasse ;
- Tourisme.

Menaces naturelles

- Changements climatiques ;
- Sécheresse ;
- Stress hydrique ;
- Stress thermique ;
- Salinité.

Menaces anthropiques

- Défrichements agricoles (riz) et aquacoles (crevettes) ;
- Fumage de poisson ;
- Saliculture (Guinée, Sierra Léone, Guinée Bissau) ;
- Calcination des coquillages (Gambie, Sénégal) ;
- Besoins domestiques urbains (Freetown, Conakry, Kamsar, Bissau, Banjul,) ;
- Besoins domestiques ruraux.

Sécheresse + coupe du bois = diminution des superficies de forêt

- Maximum d'extension depuis le Nouakchottien : 3 millions d'ha (E. S. DIOP, 1990) ;
- Estimations en 1990 : 1 millions d'ha (E. S. DIOP, 1990) ;
- Estimations récentes, 2007 : 797 200 ha.

Situation par pays

Pays	Superficie mangrove, km²	Nombre d'espèces	Changement estimé entre 1980 et 2006	% superficie classée en aires protégées
Mauritanie	2,09	3	Régénération	62,5
Sénégal	1 287	7	Dégradation modérée	42,5
Gambie	581	7	Dégradation légère	3,5
Guinée-Bissau	2 999	6	Régénération	35,5
Guinée	2039	7	Dégradation modérée	0,2
Sierra Léone	1052	6	Dégradation modérée	14,5

Conséquences

- Perte des frayères et nurseries : crise des pêcheries ;
- Stérilisation des terres ;
- Disparition de l'habitat de nombreuses espèces ;

- Disparition d'un relais important pour l'avifaune migratrice ;
- Déséquilibre sédimentaire des rivages et vulnérabilité de la côte face à des calamités comme le tsunami.

PROJET IMAO :

Justification

- Limites des initiatives nationales ;
- Emergence de problématiques transnationales ;
- Nécessité d'une approche sous-régionale : IMAO.

Objectif

- Améliorer le bien-être et la sécurité des communautés qui dépendent de la mangrove de la Mauritanie à la Sierra Léone, à travers :
 - *Conscientisation sur le statut et les valeurs écologique et économique des mangroves ;*
 - *Facilitation des activités de restauration et conservation ;*
 - *Amélioration et harmonisation des politiques de gestion.*

Stratégie :

- Développement d'une base de connaissances sur les valeurs et sur les statuts écologiques et de gestion de l'écosystème des mangroves ;
- Transfert de connaissances des communautés à l'échelle régionale et mise en place des conditions motivantes pour la bonne gestion de la mangrove ;
- Renforcement des politiques nationales et régionales et des plans d'action.

Activités :

- Compilation de toute l'information disponible :
 - *Ecologie et Climat ;*
 - *Mode d'exploitation ;*
 - *Cartographie.*
- Analyse des faiblesses et identifications des actions prioritaires ;
- Renforcement des capacités des communautés ;
- Formulation d'une stratégie et d'un plan d'action qui renforcent et étendent les actions des communautés locales ;
- Développement de projets tests ;
- Recherche de fonds pour la réalisation des plans d'actions ;
- Contribution à l'élaboration de politiques nationales ;
- Contribution à l'élaboration d'une Charte sous-régionale des Mangroves.

2.2 Situation de la mangrove africaine : de la Mauritanie à Sierra Leone :

Cette présentation a été faite par Monsieur Souleymane BADIANE chercheur au CNRF/ISRA :

Superficie de la mangrove des pays de la zone - Source : UNEP –WCMC (2007) - :

- Mauritanie: 2,09 km² ;
- Sénégal: 1 287 km² ;
- Gambie: 581 km² ;
- Guinée Bissau : 2 999 km² ;
- Guinée Conakry : 2 039 km² ;

Sierra Leone : 1 052 km² ; *Définition de la mangrove*

La mangrove est une formation forestière tropicale du bord des mers et des estuaires, remontant le cours des fleuves tant que l'eau est saumâtre. Elle est tributaire du substrat, de l'apport d'eau douce, du mouvement des marées et de leurs amplitudes.

La survie de la mangrove :

Le dynamisme de la mangrove est lié à la salinité et à la charge sédimentaire des eaux, les espèces qui y vivent sont des halophytes obligatoires mais ont un grand besoin d'eau douce (Blasco, 1982) ;

La mangrove, un milieu d'échange :

La mangrove est un écosystème ouvert, régie par un dynamisme interne et externe car elle est reliée aux deux systèmes amont et aval. Les éléments nutritifs indispensables pour le maintien constant de la productivité, sont apportés par les eaux de ruissellement ou du fleuve en amont et celles de l'océan en aval. La matière organique produite par la mangrove est exportée à 40 – 50% par les marées, une faible proportion se décompose sur place.

L'eau véritable agent de régulation au service de la mangrove

Elle apporte les éléments minéraux et l'oxygène nécessaire à la respiration des arbres, elle dégage les éléments toxiques, le gaz carbonique, les débris organiques et atténue la salinité. La productivité de la mangrove est liée à la périodicité et à la fréquence des marées mais aussi à la qualité et à la quantité des eaux d'inondation.

La viviparité :

Les Rhizophora de la mangrove sont des espèces vivipares car, la graine germe sur l'arbre mère et devient une plantule avant de tomber ;

Les Avicennia sont considérés comme des espèces semi-vivipares.

La lutte pour l'existence

Comme tout écosystème forestier, la lutte pour l'existence est de règle en milieu mangrove ; dans un ha de mangrove tombent des milliers de plantules de Rhizophora et de graines d'Avicennia. Certaines parviennent à se fixer dans la vase et à germer si les conditions sont favorables, d'autres sont soumises aux caprices des marées et peuvent flotter sur des dizaines voir des centaines de km avant d'échouer sur les berges. Elles forment alors une bande bien étagée le long du littoral. Jusqu'à leur maturité, les espèces s'éliminent régulièrement en fonction de leur tolérance au sel, aux variations du régime hydrique et aux modifications des propriétés du sol. La lutte pour la lumière et les éléments

nutritifs se déroule sans pitié ; chaque espèce de la mangrove a une amplitude écologique qui lui est propre et plus cette amplitude est grande, plus les capacités d'adaptation de l'espèce sont grandes.

Mangrove et salinité :

A chaque espèce de la mangrove correspond un degré de salinité optimum qui lui est propre, chaque espèce occupe la zone de salinité à la quelle elle est la mieux adaptée pour consacrer le maximum de son énergie à sa croissance. Pour faire face à cette salinité sans cesse croissante, chaque espèce de la mangrove a sa propre stratégie de lutte : Rhizophora disposent d'une membrane ou coiffe qui empêche le passage du sel au niveau du système racinaire et autorise seulement le passage de l'eau et des éléments nutritifs, le sel est éliminé et reste dans le sol. Avicennia par contre absorbe l'eau salée, le sel passe à travers les stomates de la feuille et se cristallise à la surface de celle-ci ; l'humidité journalière dissout le sel qui s'égoutte et revient dans le sol ou bien la feuille tombe et se décompose.

Biodiversité et mangrove : les principales espèces

ESPECES LIGNEUSES

- Trois (03) espèces de Rhizophora: *R. racemosa*; *R. mangle* et *R. harrissonii* ;
- *Avicennia nitida* ou *africana* ;
- *Conocarpus erectus* ;
- *Laguncularia racemosa*.

ESPECES HERBACEES

- *Acrosticum aureum*
- *Sesuvium portulacastrum*
- *Sporobolus robustus*
- *Paspalum vaginatum*
- *Heliocaris mutata*
- *Heleocharis geniculata*
- *Philoxerus vermicularis*

Distribution des espèces ligneuses le long de la côte ouest Africaine

	<i>Rizophora racemosa</i>	<i>Rizophora mangle</i>	<i>Rizophora harrissonii</i>	<i>Avicennia nitida</i>	<i>Conocarpus erectus</i>	<i>Laguncularia racemosa</i>
Mauritanie	+	+				
Sénégal	+	+	+	+	+	+
Gambie	+	+	+	+	+	+
Guinée Bissau	+	+	+	+	+	+
Sierra Leone	+	+	+	+	+	+
Guinée Conakry	+	+	+	+	+	+

Quelques caractéristiques physiologiques des espèces

- Rhizophoracées : (*R. racemosa*, *R. mangle*, *R. harrissonii*) : Présence de coiffes au bout inférieur, lui permettant d'empêcher le sel de remonter avec la sève
- Avicenniacees : *Avicennia nitida* : Absorbe directement le sel mais dispose de stomates qui excrète le sel à la surface de la feuille
- Combretacées : *Conocarpus*, *Laguncularia* : Espèces vivant sur les monticules ou derrière la mangrove

Fonctionnement des mangroves :

- Facteurs déterminant la survie et le développement des mangroves
 - *La salinité* : La mangrove existe en milieu salé et non salé. Compte tenu de la physiologie des espèces la variation de la salinité est très importante (5 et 50‰; Blasco, 1983) ;
 - *L'alternance des marées et besoin en eau douce* : La mangrove présente un grand besoin en eau douce et demande le renouvellement des eaux de submersion ;
 - *Besoin de dépôts sédimentaires récents* ;
 - *Production de matière organique* : La mangrove est un milieu ouvert, elle est régie par un dynamisme interne et externe, étant reliée aux 2 systèmes amont et aval. En effet, 30 à 50% de la matière organique produite par la mangrove est exportée mais elle reçoit par les fleuves et les eaux de ruissellement les éléments nutritifs indispensables à son fonctionnement.
- Dynamisme des peuplements :
 - *Dynamisme dû aux capacités d'adaptation des espèces qui la composent* ;
 - *Présence de racines échasses* ;
 - *Ablation des sédiments d'un côté et accumulation de l'autre.*

Différentes utilisations de la mangrove :

- Fertilisation des terres agricoles ;
- Stabilisation des berges ;
- Alimentation humaine (poisson, crevettes, huîtres, mollusques divers, racines et pharmacopée) ;
- Génération de revenus (femmes et jeunes).

Relation pêche mangrove

La pêche est tributaire de la mangrove :

- Lieux de frayère et de reproduction ;
- Lieu de repos, de protection et de nutrition ;
- Lieu de production de bois pour le fumage ;
- Pratique de la pisciculture ;
- Associations riziculture/pisciculture ;
- Matières de base: Feuilles, brindilles, phytoplancton et algues sont décomposés par les bactéries et les protozoaires ;
- Consommateurs de détritus: mollusques, larves d'insecte, crevette, poisson, crabes.
- Petits carnivores: petits carnassiers de poisson, virons etc.

- Grands carnivores : Poissons carnassiers, poissons mangeant les oiseaux etc.

Principales causes de dégradation/destruction de la mangrove :

- Les causes naturelles
 - *variations climatiques ;*
 - *Déficit pluviométrique ;*
 - *Inversion des profils halins des fleuves ;*
 - *Rupture des baies et des embouchures ;*
- Les actions anthropiques
 - *Exploitation forestière (bois divers) ;*
 - *Extraction minière (sel, pétrole, bauxite etc..) ;*
 - *Construction des barrages anti-sel ;*
 - *Construction de routes ;*
 - *Aménagements agricoles et piscicoles ;*
 - *Récolte des huîtres ;*
 - *Développement des villes (ports, usines, terrain sportif etc.) ;*
 - *Pollutions urbaines.*
- Conséquences écologiques
 - *Déstabilisation des zones côtières déjà fragiles ;*
 - *Affaiblissement de la résilience écologique après le passage des cyclones ;*
 - *Perte de biodiversité (végétale + animale et de la faune) ;*
 - *Réduction de l'effet de serre de l'écosystème côtier ;*
- Conséquences économiques
 - *Baisse des rendements des pêcheries ;*
 - *Réduction de l'approvisionnement des villes et campagnes en bois et charbon de bois et en produits pharmaceutiques ;*
 - *Baisse de productivité des formations côtières ;*
 - *Perte d'emplois des femmes et jeunes.*
- Baisse de la productivité primaire et de la biomasse ;
- Faiblesse du mouvement des eaux ;
- Rupture des relations écologiques entre les pêcheries et la mangrove.

Est-il possible de freiner la destruction de la mangrove? Quelle alternative pour la mangrove?

Devant la dégradation de la mangrove et ses conséquences néfastes des solutions sont proposées:

- Augmentation des aires protégées ;
- Reboisement de la mangrove ;
- Surveillance et police forestière renforcée ;
- Plus grande implication des populations dans la gestion de l'écosystème mangrove ;
- Mise en œuvre de politiques communes de gestion des écosystèmes de mangrove entre les états partageant la même zone côtière ;
- Plus grande sensibilisation nationale et internationale sur les mangroves.

Perspectives :

- Quelles perspectives pour la mangrove?
- Faut-il mettre les moyens de tous les pays riverains en synergie?
- Que faire des politiques sectorielles de protection et de valorisation des pays de la zone?
- Comment aplanir les contraintes économiques et socioculturelles des pays concernés?

Voilà autant de questions, les réponses auxquelles chacun de nous est interpellé.

2.3 Socio économie des zones de mangrove

Introduction :

- Zone de projet :
 - Guinée : Forêt mangrove en Basse Guinée superficie estimée en 1965 à 350.000 ha (1965) aujourd'hui 250.000 ha, régression annuelle 450 ha (4,2 %).
 - Guinée-Bissau superficie mangrove 2.484 Km².
 - Mauritanie 5 540 km² (1990), 0,54 % surface totale du pays.
 - Sénégal mangrove dans zone de Saint-Louis, Petite Côte, Delta du Saloum, Casamance. superficie 1272 Km² (2006)
 - Siéra-Léone superficie mangrove 176.000 hectares.
- Réseaux hydrographiques ;
- Zones humides importantes ;
- Conditions pour croissance mangrove ;
- Mangrove offre importantes opportunités aux populations et aux Etats ;
- En 1986, l'exploitation du charbon de bois emploie près 8.000 à 12.000 acteurs chiffre d'affaire estimé entre 2,5 à 3,5 milliards de francs guinéens (Diawara up cite).
- Au Sénégal, la pêche artisanale et industrielle rapporte près de 112,802 milliards de francs CFA à l'économie nationale ;
- Dégradation progressive des ressources de mangrove ;
- Forte pression des populations et autres utilisateurs des ressources naturelles sur le milieu physique ;
- Exploitation intensive des ressources de cet écosystème, aujourd'hui seuil critique ;
- Dans les Pays, développent des stratégies nationales de gestion de la mangrove ;
- Préservation de l'environnement et conservation de l'écosystème mangrove avec une approche régionale ;
- Acquis, expérience et expertise des pays concernés ;
- Ecosystèmes mangrove associés aux traditions culturelles et humaines, sociétés vivant avec mangrove ;
- Prise en compte savoirs locaux contribution à gestion durable écosystèmes de mangrove.
- Ex Guinée îles Tristao ;
- Guinée-Bissau Tabancas ;
- Sénégal Niominka , Diolas, Balantes.

Les activités économiques :

Utilisations	Fonctions	Attributions
Foresterie	Réduction des inondations	Valeur pour la diversité biologique

Agriculture	Protection contre les montées d'eau salée	Valeur socio-économique
Production de Sel	Protection contre les orages	Valeur culturelle
Nourriture, médicaments, boissons	« piège » à sédiments	Valeur historique
Bois de combustion, charbon	Filtre pour les produits nocifs	Valeur esthétique
Matériels pour la pêche	Recharge pour les nappes souterraines	Valeur éducationnelle
Article de ménage	Contrôle de l'érosion	Valeur pour la recherche
Production de textile, cuir	Exportation de nutriments	Valeur de nature sauvage
Matériaux de construction	Habitats pour la faune sauvage	
Provision d'eau	Habitats pour les poissons/crustacés	
Protection de la faune sauvage	Protection pour les habitats en mer (récifs coralliens, herbiers marins)	
Loisir /tourisme		
Sites pour la recherche		
Sites pour l'éducation		
Voies de transport		

En mangrove, la riziculture (environ 42 % de la production de riz en Basse Guinée) conduit aux défrichements de grandes surfaces, c'est une activité dévastatrice de la mangrove SDAM (1990). En Gambie il est noté une diminution main d'œuvre pour riziculture, conséquence de l'exode rurale de la force de travail juvénile. En Sierra Léone la pression démographique sur zone côtière engendre une conversion zones de mangroves à l'agriculture ; au Sénégal la riziculture mangrove de mangrove est une pratique très connue en Casamance. La mangrove est aussi de plus en plus menacée par l'extraction minière, la saliculture – *en Guinée production du sel consommation 93 000 T de bois (1986) Dans dix ans consommation de bois pour la production sel 107 473 tonnes technique à ne pas encourager* – et l'extraction industrielle sable marin.

21 Débats autour des présentations :

Les débats qui ont suivi ces présentations peuvent être résumés en deux grands points :

a. Préoccupations soulevées par les présentations :

- *Nécessité d'harmonisation des statistiques liées à la mangrove dans la zone d'intervention de l'IMAO ;*
- *Niveau et forme d'implication des populations dans la gestion de la mangrove très disparates dans la zone d'intervention du projet ;*
- *Effets éventuels des aménagements hydroélectriques, et/ou hydro agricoles sur les écosystèmes de mangrove à étudier et à préciser ;*
- *Importance de données GIS fiables pour le suivi des ces écosystèmes de mangrove ;*
- *Moyens substitution à imaginer au lieu de mettre l'exclusivité sur des moyens alternatifs surtout pour les populations qui souhaiteraient garder leurs activités ;*

- *Contrainte de multiplicité des interventions non coordonnées au niveau des ces écosystèmes ;*
- *Contribution de la mangrove aux économies nationales à préciser et rendre visible ;*
- *Absence d'information sur les relations entre la mangrove et les maladies hydriques ;*
- *Prise en charge des autres secteurs d'activités comme les mines dans les perspectives de gestion durable de la mangrove ;*
- *Divergence dans la méthodologie d'évaluation cartographique de la mangrove ;*
- *Faiblesse des classements dans les zones de mangrove de certain pays*

b. Propositions et suggestions :

- *Actualisation et harmonisation des chiffres sur la mangrove ;*
- *Amélioration des législations dans les différents pays de l'IMAO et évaluation de la mise en œuvre de ces stratégies ;*
- *Prise en charge de la définition de mesures d'accompagnement pour toute mise en œuvre d'initiative de conservation/préservation de la mangrove ;*
- *Elaboration et/ou mise à jour de la cartographie régionale des sites de mangrove et mettre en place un système de suivi et d'alerte ;*
- *Elaboration/définition de moyens de substitution pour prendre en charge la préoccupation des populations qui souhaiteraient garder leurs activités jugées dans leur forme actuelles destructrices de la mangrove ;*
- *Evaluation de la valeur économique de la mangrove pour un meilleur plaidoyer auprès des décideurs et politiques ;*
- *Proposition de mise en place dans les différents pays d'organisme spécialisé de gestion de la mangrove ;*
- *Mise à profit de la présence des parlementaires pour porter un plaidoyer en faveur de la mangrove face aux contraintes surtout législatives et réglementaires ;*
- *Nécessité d'adoption d'une méthodologie harmonisée d'évaluation cartographique de la mangrove ;*
- *Amélioration des informations et de leur accès pour une meilleure connaissance de la mangrove (Mangrove et maladie hydrique, rôle de la mangrove dans la séquestration de carbone, etc.) ;*

III. ASPECTS POLITIQUES ET JURIDIQUES :

Cette présentation de Monsieur Laurent Granier conseiller en droit de l'environnement à l'UICN Dakar, a surtout abordé la Gouvernance transfrontalière de la mangrove en Afrique de l'ouest. Cette thématique est développée suivant deux axes :

- Introduction à la gouvernance transfrontalière des ressources naturelles ;
- Cadres juridiques et institutionnels

3.1 Introduction à la gouvernance transfrontalière des RN :

a. Définition juridique :

- *Accord pour la gestion transfrontalière d'un écosystème:*

Il s'agit de toute forme d'entente formalisée entre au moins deux Etats fixant les modalités juridiques, institutionnelles et pratiques de la gestion coopérative d'un écosystème partagé.

b. Objectif général des Accords transfrontaliers :

- *Atteindre ensemble des objectifs qui ne sont pas (ou difficilement) atteignable individuellement ;*
- *Dans un accord durable, les bénéfices nets doivent être supérieurs aux coûts nets pour toutes les parties intéressées.*

c. Objectifs particuliers :

- *Politique :*

La formalisation d'une entente et d'un engagement politique sur un écosystème partagé et sur des intérêts communs (écologiques, économiques, sociaux, culturels) → Accord (Du degré d'engagement politique et du type d'objectifs communs et/ou individuels recherchés dépendra le type d'accord - de l'arrangement informel au Traité, voir ci-après -)

- *Administratif :*

L'organisation d'une gestion coopérative commune et/ou harmonisée d'un Écosystème partagé → Plan de gestion.

- *Pratique :*

La planification et l'organisation d'activités diverses pour la gestion d'un écosystème partagé → plan de gestion

Coopération et programmes communs pour la planification d'un espace ou pour l'exploitation d'une ressource ;

Accords d'assistance réciproque (ex: pollution) ;

Appel et mise en œuvre conjointe de projets ;

Echange d'informations ;

Établissement de normes harmonisées, de protocoles de gestion ;

Financement du développement de ressources ou du tourisme ;

Maintien de la paix ;

Gestion communautaire des ressources naturelles, etc.

d. Limites

- *Un accord trop informel peut être ignoré par des intérêts puissants [ex: industrie] ;*
- *Un accord international ne résoudra pas des problèmes nationaux insolubles : manque de terres, sécurité, pauvreté ;*
- *Un accord peut mettre en lumière des divergences d'intérêt ou générer de nouveaux conflits.*

e. Options pour la formalisation d'un accord de gestion

- *Accord informel :*

Ex: notification ; échange d'information ad hoc ; échange de représentants pour participer à des comités de gestion ;

- *Arrangement traditionnel :*

Ex: reconnaissance mutuelle du droit d'une communauté voisine à procéder à la récolte d'une ressource de l'autre côté d'une frontière. Formalisation / Sécurisation de droits coutumiers.

- *Lettre d'intention :*

Ex: afin de développer une coopération dans le futur, ce type d'accord symbolise le développement de la coopération tout en permettant une certaine flexibilité.

- *Déclaration :*

Ex: Par exemple de la part de délégués participant à un atelier transfrontalier, stipulant qu'un accord a été atteint où va être formalisé et/ou que des actions seront entreprises pour développer la coopération.

- *Protocole ou plan de contingence :*

Ex: Lignes de conduite ou procédure en cas d'incident spécifique, par exemple une attaque acridienne ou un incendie. Ce type d'accord est très pratique, et il constitue une bonne base pratique (et de confiance) pour un accord ultérieur élargie.

Ce type d'accord peut être formalisé par un Memorandum d'Accord (Memorandum of Understanding – MoU en Anglais)

- *Protocole d'accord [administratif]:*

Il s'agit d'un accord administratif où les représentants des Etats concernés se mettent d'accord sur des objectifs communs, prennent des dispositions institutionnelles, pratiques et juridiques.

Ce type d'accord peut être formalisé par un Contrat ou Memorandum d'Accord (Memorandum of Understanding – MoU en Anglais)

- *Accord multilatéral (bi/tri/quadri latéral, ou « traité »):*

C'est un accord international, formellement signé et ratifié par les pays concernés. Il va plus loin qu'un protocole d'accord et instaure un partenariat de nature juridique entre les pays, notamment un système de règlement des conflits.

[Ex: RBT W

Ex: Accord bilatéraux Cote d'Ivoire/Bénin, Burkina-Faso/Niger sur la transhumance.

Ex: Accord bilatéral Afrique du Sud Botswana créant le parc transfrontalier de Kgalagadi (2000)]

- *Protocole à un traité et sous-traités :*

Il s'agit d'un accord international s'inscrivant dans un cadre sous régional ou régional préexistant (CEDEAO, UA - Cf. : Convention Africaine de Maputo).

Cadre juridique et institutionnel préexistant / système règlement des différends par exemple.

[Ex: Protocole d'accord relatif au Traité SADC instituant la zone de conservation et de développement transfrontalier du Maloti-Drakensberg du 11 juin 2001]

3.2 Cadres juridiques et institutionnels

a. Cadre juridique international :

- *Convention de Ramsar (1971)*

Mangrove = Zones humides d'importance internationale (définition)

Possibilité établir sites Ramsar + sites Ramsar transfrontaliers. Ex: Saloum

- *UNCLOS (1982)*
- *Conventions sur la Diversité Biologique (1992)*
 - Programme de travail sur les aires protégées
 - Approche par écosystèmes
 - Diverses références dans des résolutions de COP, etc.
- *Convention Cadre sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto*
Séquestration de CO₂ + protection des rivages, etc.
- *CITES / Liste rouge des espèces menacées UICN*
- *Pas d'exemple au monde d'accord régional sur la mangrove...*
- *... mais Convention d'Abidjan (A: 1981 et EV 1984),...*

- ...des accords transfrontaliers « type RBT » (SEN/RIM – projet Nioumi-Saloum – Projet SEN/GB), etc...
- ...et des initiatives mondiales importantes:
 - UICN initiative « Mangroves for the future » en Asie du Sud [www.iucn.org/tsunami]
 - Wetlands International « Green Coast »
 - Fondation Bill Clinton / Mangrove - Tsunami
 - Fondation MAVA-PRCM/IMAO

Écosystème mangrove → stratégique

b. Cadres juridiques et institutionnels nationaux

- *La Mangrove appartient à la zone côtière qui est souvent un vide législatif entre terre et mer:*

Aspects historiques: « pêche » Vs « agriculture et forêts »

→ Conflits de compétences / différentes zones juridictionnelles

- *Des exemples de Lois spécifiques sur la mangrove...*
 - **Brésil:** Des références à la mangrove dans les constitutions de certains Etats
 - **Costa Rica:** Loi forestière 1986. interdiction de couper dans domaine public / seules autorisations pour recherche scientifique, formation et écotourisme / permis
 - **Honduras:** réglementation sous la loi sur les pêches...
 - **France** (Loi littoral du 3 janvier 1986 – dans les DOM: **Guyane, Guadeloupe, Martinique et la Réunion**)
 - Loi fédérale de **Floride** (Statute 1985): besoin de permis coupes
 - Décret de protection de la Mangrove du **Venezuela** (1991): autorisations et études d'impact
- *Pas de Lois spécifique sur la mangrove mais des lois sectorielles...*

Guinée-Bissau: un avant projet de loi sur la gestion de la mangrove de 1994 est en chantier, mais n'a toujours pas été adopté. Autrement il existe des textes sectoriels.

Sénégal: Pas de législation spécifique mais dispositions dans Code forestier + Code de l'environnement + Code des collectivités locales + Code de la pêche maritime, etc.

Gambie: biodiversity/wildlife Bill (2003), forestry Act (1998) et textes fonciers en vigueur. etc...

- *...Au niveau institutionnel: plusieurs acteurs concernés*

Départements ministériels: forêts, pêche, agriculture, douanes, environnement, etc.

Producteurs, pêcheurs, transformateurs (séchage, fumage), agriculteurs (riz), forestiers, ONGs, recherche, etc.

→ Besoin de Lois spécifiques ou de Cadres de concertation nationaux

c. Vers un accord régional intégré

- *Un accord qui doit être à l'image de l'écosystème de mangroves:*
 - A la fois un espace écologique, culturel, géopolitique et économique.

- Transfrontalier écologiquement (continuité de l'écosystème au-delà des frontières), par les migrations d'acteurs (pêcheurs, opérateurs économiques) et de produits (ex: bois, poisson)

- *Un accord qui pourrait s'inspirer des principes de la GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau)*

« La mise en valeur et la gestion de l'eau devraient se baser sur une approche participative, impliquant les utilisateurs, les planificateurs et les décideurs politiques à tous les niveaux. »

→ Participation de tous les acteurs... À tous les niveaux

- *Exemple de la diversité des thèmes /secteurs de coopération dans un accord:*
 - Harmonisation de législations: Aires protégées, mesures de contrôle et mesures pénales (poursuites), licences de pêche régionales, normes de rejet harmonisées; licences de coupes, espèces envahissantes, etc.
- *Collaboration pratique des administrations, de la recherche, des projets;*
- *Mise en place de filières de produits et sous-produits (certification/labels); d'activités génératrices de revenus, de marchés énergétiques alternatifs,*
- *Au niveau institutionnel: mise en place de cadres de concertations nationaux et régionaux.*

d. Indications bibliographiques

- *Aires protégées transfrontalières pour la paix et la coopération : Document basé sur les actes des ateliers tenus à Bormio (1998) et à Gland (2000) ; Trevor Sandwith, Clare Shine, Lawrence Hamilton and David Sheppard, Adrian Phillips, Rédacteur de la collection, UICN 2001.*
- *Au-delà des Frontières : La gestion transfrontalière des ressources naturelles en Afrique Sub-Saharienne, WWF, The nature conservancy, WRI, USAID Biodiversity support Program.*
- *www.tbpa.net (site internet thématique de l'UICN sur les aires protégées transfrontalières)*

3.3 Débats autour de la présentation :

Cette présentation aura permis de revenir sur certaines préoccupations relatives au cadre juridiques et politique de la gestion de la mangrove. A ce titre il est très souvent revenu :

- La question de la multiplicité des acteurs ;
- L'insuffisance dans la qualité des chiffres (Absence, insuffisance ou ancienneté) ;
- L'inadaptation des textes relatifs aux cadres institutionnel et juridique de la gestion de la mangrove ;
- La nécessité en conséquence d'une intégration sous régionale dans la gestion de l'écosystème mangrove du fait du caractère transfrontalier des filières des produits
- L'Insuffisance de communication entre les différents acteurs de la gestion de l'écosystème mangrove ;

- La nécessité dans le cadre de la définition et le développement des initiatives d'intégrer les relations d'interférences qui peuvent exister entre la mangrove et les aménagements hydroélectriques et/ou hydro agricoles ;
- Etc.

IV. PRESENTATIONS DES INITIATIVES NATIONALES

4.1 Présentations des initiatives :

Elles se sont déroulées en deux phases par groupe de trois pays suivies de discussions et ont portées sur des initiatives diverses exposées par les différents Points Focaux du projet IMAO dans les différents pays respectifs. Elles ont permis de noter une différence fondamentale entre d'une part les présentations du Sénégal, la Guinée Bissau et la Guinée et d'autre part celles de la Mauritanie, de la Gambie et du Sierra Léone. Dans ce sens des remarques ont été données concernant les insuffisances sur les dernières citées avec notamment l'absence de données statistiques pour la Mauritanie, l'insuffisance pour la Gambie et ancienneté des données pour la Sierra Léone. Les exposés ont suivi un canevas identique articulé autour de :

- i. Localisation des mangroves en Mauritanie*
- ii. Problèmes/menaces*
- iii. Réponses apportées par les acteurs*
- iv. Stratégie adoptée*
- v. Actions entreprises*
- vi. Résultats obtenues*
- vii. Perspectives en rapport avec l'IMAO*

4.2 Discussions autour des présentations :

Les discussions ont permis de confirmer les préoccupations soulevées par les premières présentations même si elles ont permis de les pondérer par rapport à leur acuité suivant les pays.

De toutes ces discussions il est ressorti enfin des recommandations essentielles :

- Mise sur pied d'une stratégie de mobilisation et d'implication de ce qu'il est convenu d'appeler « les acteurs absents » puisque n'intervenant pas directement sur le site et pouvant peser lourdement sur les filières ainsi que les décisions relatives à la conservation de la mangrove à concilier avec les enjeux d'exploitation minière et/ou de gros business sur des produits de l'écosystème mangrove ;
- Harmonisation et promotion des études d'impacts environnementales au niveau de la sous région ;
- Estimation de la valeur économique de la mangrove (disponibilité de certaines données dans le cadre de la collaboration UICN-Projet VALEUR/CSE) comme piste à explorer par le projet IMAO ;
- Efforts de communication conséquents à faire auprès de l'ensemble des catégories d'acteurs ayant directement ou indirectement un rapport avec la préservation de la mangrove.

Ceci constitue du reste une bonne base d'informations pour les travaux de groupes qui ont été organisée à la suite.

V. TRAVAUX DE GROUPES

5.1 TDR travaux de groupes

Les travaux de groupes organisés à la suite des différentes présentations ont été conduits suivant les termes de références et la méthodologie ainsi déclinés :

Objectif : Définir les actions prioritaires à entreprendre au cours de l'année 2008

Résultats attendus : Cinq actions prioritaires sont sorties des travaux de groupe

Nombre de Groupes : 03

Thèmes des groupes :

- Ecologie et climat
- Socioéconomie
- Aspects politiques et juridiques

ACTION PRIORITAIRE N° 1 :

Initiative en cours	Activités à entreprendre	Groupes cibles pour la mise en œuvre	Partenaires	Contraintes et opportunités

Méthodologie :

- Emettre les idées pèle mèle
- Traitement des idées
- Adoption de cinq idées maitresses
- Restitution

Facilitateurs :

- Ecologie et climat : Mathieu DUCROQ et Mamadou SOW
- Socio économie : Mame Dagou DIOP
- Aspects politiques et juridiques : Matar DIOUF

Critères :

- Faisabilité technique, financière
- Implication des populations locales

5.2 Synthèse des travaux de groupes :

A l'issue des travaux de groupe les productions suivantes ont été présentées et discutées en plénière pour leur adoption et des amendements y ont été apportés. Ainsi ces résultats se présentent ainsi qu'il suit suivant les thèmes respectifs :

- Ecologie et climat ;
- Socio économie ;
- Aspects politiques et juridiques.

Dans l'ensemble les groupes se sont plus ou moins départis des tâches spécifiques définies dans les termes de référence. Ainsi le groupe 1 (Ecologie et climat) a pour sa part épousé le canevas défini en ouvrant la possibilité de répertorier l'ensemble des activités et actions susceptibles d'être conduites relativement à la disponibilité financière et aux

échéances du projet IMAO à charge pour les destinataires de ce documents de développer des stratégies de recherche de financements additionnels.

S'agissant du groupe 2 (Socio économie) la démarche s'est limitée à une identifications des actions et activités à dérouler à charge à l'équipe du projet d'approfondir la réflexion en vue d'une identification des acteurs des partenaires ainsi que des contraintes et opportunités de mise en œuvre des ces actions.

Enfin le groupe 3 (Aspects politiques et juridiques) a répondu aux termes de référence en épousant une démarche méthodologique basée sur la définition préalable des principales causes des problèmes identifiés ainsi que des axes d'intervention prioritaires du projet d'une part et des principes transversaux d'autre part.

5.2.1 ECOLOGIE ET CLIMAT

Actions	Activités à entreprendre	Groupes cibles pour la mise en œuvre	Partenaires	Contraintes et opportunités
1) Inventaire de l'ensemble des données au niveau des pays	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inventaire des espèces de mangrove et harmonisation des terminologies ▪ Constitution d'une Base de Données géo référencées (BDD) régionales commune ▪ Cartographie régionale de tous les sites de mangrove IMAO ▪ Inventaire des connaissances locales (potentiels existants, ...) et de l'écosystème de façon plus globale ▪ Inventorier les stations météorologiques et postes pluviométriques existants dans les zones de mangrove ▪ Réactualisation des données, 	<p>IMAO, Structures et ou Institutions de recherche</p> <p>IMAO, CSE</p> <p>IMAO, CSE</p> <p>IMAO</p> <p>IMAO, Service météorologique des Etats</p>	<p>UICN, GTZ, SINEPAD, CL et ONG, Réseaux, Bailleurs</p> <p>WAMI, HOLLAND, GEF</p> <p>WI, CSE</p> <p>IUCN, GEF, UNEP</p> <p>WI, WMO</p> <p>IUCN, FIBA</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dispersal & hetrogenousness of the zone (Dispersion et Hétérogénéité) - Some information available (Informations disponibles) - Sparse & scattered data (données rares et dispersées) - Readily availability (disponibilité immediate) - un- homogeneousness (Hétérogénéité) - Use of images (Utilisation d'Images satellites) - little & scanty information (Rareté et pauvreté de l'Information) - Use of regionality to attract funding & collaboration (Usage du concept "Région" pour attirer les financements) - Interest of AGRYMET and WMO (Intéresser Météorologie et OMM)
2) Recherche	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recherche sur la sylviculture des mangroves ▪ Etudes phrénologiques et zonation des espèces ▪ Interaction au sein de la biocénose ▪ Dynamique des écosystèmes de mangrove 	<p>IMAO, Structures et ou Institutions de recherche</p> <p>Universités Régionales,</p> <p>Institutions de Recherche dans les pays de l'IMAO</p>	<p>Universités Régionales,</p> <p>Institutions de Recherche dans les pays de l'IMAO</p>	<ul style="list-style-type: none"> - un- homogeneousness (Hétérogénéité) - Use of images (Utilisation d'Images satellites) - little & scanty information (Rareté et pauvreté de l'Information) - Use of regionality to attract funding & collaboration (Usage du concept "Région" pour attirer les financements)
3) Aménagement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer un plan d'aménagement ▪ Identifier les facteurs de dégradation ▪ Installer des stations météo et ou postes pluviométriques dans les zones de mangrove où il en manque ▪ Définir des zones à protéger ▪ Etablir des zones protégées dans les zones frontalières 	<p>Etats, IMAO, collectivités, ONG...,</p>	<p>UICN, GEF (FEM), UNEP</p> <p>UICN, WI</p> <p>OMM</p> <p>WI, WWF, IUCN</p> <p>IUCN, WI</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Some information available (Disponibilité de certaines informations) - Sparse & scattered data (Rareté et dispersion des données) - Readily availability (Disponibilité immediate) - un- homogeneousness (Hétérogénéité) - Use of images (Utilisation d'Images satellites) - little & scanty information (Rareté et pauvreté de l'Information)

				- Use of regionality to attract funding & collaboration (Usage du concept "Région" pour attirer les financements)
4) Projets pilotes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avoir un programme de réhabilitation des zones dégradées ▪ Capitaliser les expériences réussies 	Etats, IMAO, WAAME, Institutions de recherche, Réseaux ONG...	IUCN, WI, PRCM, MAVI,	<ul style="list-style-type: none"> - Some information available (Disponibilité de certaines informations) - Sparse & scattered data (Rareté et dispersion des données) - Readily availability (Disponibilité immédiate) - un- homogeneousness (Hétérogénéité) - Use of images (Utilisation d'Images satellites) - little & scanty information (Rareté et pauvreté de l'Information) - Use of regionality to attract funding & collaboration (Usage du concept "Région" pour attirer les financements)
5) Mécanisme de suivi évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier le mécanisme de suivi évaluation ▪ Mettre en place un Système d'Information Géographique (SIG) régionale IMAO 	Etats, IMAO, ONG, Institutions de Recherche...	WI, UICN, WAMI, OMM UICN, WI, CSE	<ul style="list-style-type: none"> - un- homogeneousness (Hétérogénéité) - Use of images (Utilisation d'Images satellites) - little & scanty information (Rareté et pauvreté de l'Information) - Use of regionality to attract funding & collaboration (Usage du concept "Région" pour attirer les financements)

5.2.2 SOCIOECONOMIE

Actions prioritaires

- Mise en commun des connaissances socio-économiques de base sur la mangrove, au niveau des différents pays de l'Afrique de l'Ouest :
 - Etude des causes anthropiques dominantes de la dégradation de la mangrove ;
 - Identification des acteurs de la mangrove ;
 - Evaluation de la valeur économique et sociale de la mangrove ;
 - Aspects démographiques de la population qui vit de la mangrove ;
 - Aspects socioculturels associés à la gestion de la mangrove (savoirs locaux) ;
 - Tourisme et valorisation de la mangrove ;
 - Voies de communication et valorisation de la mangrove ;
 - Mangrove et santé.
- Communication et valorisation des connaissances sur la mangrove ;
 - Partage des expériences en matière de gestion de la mangrove ;
 - Sensibilisation, éducation et formation ;
 - Plaidoyer :
 - Menaces sur la mangrove ;
 - Avantages socio-économiques de la mangrove.
- Capitalisation vulgarisation des bonnes pratiques d'utilisation durable de la mangrove
 - Inventaires des bonnes pratiques ;

- Développement d'actions alternatives ;
- Actions pilotes en matière d'utilisation durable de la mangrove ;
- Mise en place d'un système d'émulation pour les bonnes pratiques (système award).

- Mécanismes régionaux :
 - Identification d'instruments de régulation économique sur la mangrove ;
 - Identification d'instruments de financement durable (micro-crédit, taxes au niveau local) ;
 - Création d'un fonds régional pour le financement de la gestion de la mangrove.

5.2.3 ASPECTS POLITIQUES ET JURIDIQUES

5.3 Principales causes des problèmes identifiés / axes d'intervention prioritaires du projet

- Vision stratégique insuffisante des Etats dans la conception des plans de développement côtiers :

Évaluation stratégique et construction d'une vision commune

- Capacité de représentation et de prise en compte des intérêts des différents groupes d'intérêts insuffisantes, notamment des communautés locales :

Renforcement de la participation des acteurs aux processus de décision

- Capacités institutionnelles, compétences humaines et niveau d'information des décideurs insuffisants :

Renforcement des capacités et diffusion d'information sur la mangrove, son rôle et les enjeux liés à sa gestion :

- Approche trop sectorielle de la gestion, conflits interinstitutionnels et juridictionnels :

Mise à jour des réglementations

- Absence d'un mécanisme régional adapté pour la coopération, l'harmonisation, la résolution de conflits :

Mise en place d'un cadre de concertation et de coopération régional adapté pour la gestion des mangroves

5.4 Groupes cibles:

- États ;
- Institutions publiques ;
- Services techniques ;
- Élus locaux et nationaux ;
- Institutions de recherche ;
- Universités ;
- Instituts de formation ;
- Secteur / opérateurs privés ;
- ONG ;
- OSP (Organisation socioprofessionnelles) ;
- Assoc communautaires ;
- Leaders d'opinion, chefs traditionnels ;
- Médias nationaux et locaux (y compris radios locales).

5.5 *Principes transversaux:*

- Favoriser la diffusion de connaissances pour permettre une compréhension des enjeux liés à la gestion des mangroves ;
- Favoriser l'intégration sectorielle et géographique ;
- Mettre en place des cadres de concertation multi-acteurs aux différentes échelles (local, national et régional) .

A. *Évaluation stratégique et construction d'une vision commune:*

- Activités :
 - Évaluations stratégiques (national / régional) ;
 - Construction d'une vision régionale ;
 - Études d'impact environnementales systématiques.
- Groupes cibles :
 - Tous groupes cibles selon échelle d'intervention
- Partenariats :
 - Institution techniques, recherche, société civile, médias
- Contraintes :
 - Volonté politique, faiblesse des capacités,
- Opportunités :
 - PRCM (PREE, Réseaux des parlementaires, Forum régional côtier et marin), CSRP, organisations intergouvernementales, parlement de la CEDEAO, SINEPAD.

B. *Renforcement de la participation des acteurs aux processus de décision.*

- Activités :
 - Caractérisation des acteurs et des groupes d'intérêts ;
 - Recherche, enquête, études de terrain, monographies ;
 - Appui organisationnel aux groupes de base ;
 - Information et sensibilisation ;
 - Opération tests locales sur l'élaboration d'accords de gestion.
- Groupes cibles :
 - Services techniques, élus locaux, ONG, associations communautaires, OSP, communautés locales, leaders d'opinion, chefs traditionnels, opérateurs privés.
- Partenariats :
 - Institution techniques, recherche, société civile, leaders d'opinion, chefs traditionnels, médias ;
 - Contraintes ;
 - Capacités d'animation, faiblesse des capacités techniques ;
 - Opportunités ;
 - PRCM (PREE, Réseaux des parlementaires, projets).

C. *Renforcement des capacités et diffusion d'information :*

- Activités :
 - Recherche ;
 - Mise à disposition d'information, sensibilisation, conférence à l'adresse des décideurs ;
 - Visites d'échange, visites sur sites.

- Groupes cibles :
 - Élus, services techniques, communautés locales, opérateurs privés.
- Partenariats :
 - Institution techniques, recherche, société civile, leaders d'opinion, médias.
- Contraintes :
 - Capacités d'animation, faiblesse des capacités.
- Opportunités :
 - PRCM (PREE, Réseaux des parlementaires, etc.), parlement de la CEDEAO, organisations intergouvernementales, SINEPAD.

D. Mise à jour des réglementations

- Activités :
 - Recensement des textes, inventaire, état des lieux ;
 - Évaluation des réglementations et de leur mise en œuvre ;
 - Analyse des conflits juridictionnels ;
 - Analyse des conflits de compétences et conflits interinstitutionnels ;
 - Analyse de la qualification / statut de la mangrove (foncier, domaine, etc.) ;
 - Révision et harmonisation des textes au niveau national.
- Groupes cibles :
 - Élus, services techniques, institutions publiques.
- Partenariats :
 - Institution techniques, recherche, centres d'expertise juridique, ONG
- Contraintes :
 - Volonté politique, faiblesse des capacités.
- Opportunités :
 - PRCM (Réseaux des parlementaires, projets, réseaux d'expertise).

E. Coopération régionale

- Activités :
 - Concertation technique sous-régionale (pêche, agriculture, environnement, etc.) ;
 - Caractérisation des conflits (intercommunautaires, migrations, etc.) ;
 - Partage d'information sur les projets d'aménagement / développement ;
 - Collaboration avec les réseaux régionaux et organisations intergouvernementales ;
 - Recherche du soutien politique du SINEPAD ;
 - Élaboration et mise en place d'un mécanisme de coopération et d'une Charte ; Régionale pour la Gestion des Mangroves (Cha R Ge Man).
- Groupes cibles :
 - Élus, organisations intergouvernementales, services techniques.
- Partenariats :
 - Institution techniques, organisations intergouvernementales, réseaux régionaux.
- Contraintes :
 - Volonté politique, faiblesse des capacités.
- Opportunités :
 - PRCM (Réseaux des parlementaires), parlement de la CEDEAO, organisations intergouvernementales (CSRP, CEDEAO, UMEO, OMVS, OMVG, MRU, etc.), SINEPAD.

ANNEXES

Liste de présence :

Listes des groupes de travail